



OCCITANIE

*Liberté
Égalité
Fraternité*

RECUEIL DES ACTES
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL
N°R76-2021-062

PUBLIÉ LE 12 AVRIL 2021

Sommaire

DREETS OCCITANIE /

R76-2021-04-09-00005 - Arrêté de délégation de signature pour
l'ordonnancement des dépenses des déplacements temporaires CHORUS
DT (2 pages) Page 3

R76-2021-04-09-00006 - Arrêté de délégation de signature pour
l'ordonnancement secondaire délégué du DREETS Occitanie (6 pages) Page 6

RECTORAT / Division de l'expertise et du conseil juridiques et financiers

R76-2021-04-06-00005 - Arrêté portant subdélégation de signature du SGRA
vers le SGRA adjoint et les directeurs de région académique (3 pages) Page 13

DREETS OCCITANIE

R76-2021-04-09-00005

Arrêté de délégation de signature pour
l'ordonnancement des dépenses des déplacements
temporaires CHORUS DT



Décision portant subdélégation de signature de Christophe LEROUGE,
directeur régional de l'économie, de l'emploi du travail et des solidarités Occitanie

Compétences ordonnancement secondaire programme 354
Administration territoriale de l'Etat
Application Chorus Déplacements Temporaires

Le directeur régional de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités Occitanie

Vu le code de la commande publique ;

Vu le code du travail ;

Vu la loi organique n° 2001-692 du 1^{er} août 2001 relative aux lois de finances ;

Vu la loi n° 72-619 du 5 juillet 1972 modifiée portant création et organisation des régions, notamment son article 21-1 ;

Vu le décret n° 99-89 du 8 février 1999 pris pour l'application de l'article 3 du décret n° 98-81 du 11 février 1998 modifiant la loi n° 68-1250 du 31 décembre 1968 relative à la prescription des créances sur l'État, les départements, les communes et les établissements publics et relatif aux décisions prises par l'État en matière de prescription quadriennale ;

Vu le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et départements ;

Vu le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique ;

Vu le décret n°2015-1689 du 17 décembre 2015 portant diverses mesures d'organisation et de fonctionnement dans les régions de l'administration territoriale de l'Etat et de commissions administratives ;

Vu le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

Vu le décret n° 2020-1545 du 9 décembre 2020 relatif à l'organisation et aux missions des directions régionales de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités, des directions départementales de l'emploi, du travail et des solidarités et des directions départementales de l'emploi, du travail, des solidarités et de la protection des populations ;

Vu le décret en conseil des ministres du 24 octobre 2018 portant nomination de M. Étienne Guyot préfet de la région Occitanie, préfet de la Haute-Garonne ;

Vu le décret n°2019-1383 du 18 décembre 2019 relatif à la déconcentration de décisions administratives individuelles dans le domaine des affaires sociales et de la santé ;

Vu l'arrêté du 11 janvier 2010 portant règlement de comptabilité du ministère du travail, des relations sociales, de la famille, de la solidarité et de la ville et du ministère de la santé et des sports pour la désignation d'un ordonnateur secondaire délégué ;

Vu l'arrêté interministériel du 11 janvier 2010 portant règlement de comptabilité du ministère du travail, des relations sociales, de la famille, de la solidarité et de la ville et du ministre de la santé et des sports ;

Vu l'arrêté ministériel du 12 avril 2018 relatif à la signature électronique dans la commande publique et abrogeant l'arrêté du 15 juin 2012 relatif à la signature électronique dans la commande publique ;

Vu l'arrêté interministériel du 25 mars 2021 portant nomination de M. Christophe LEROUGE sur l'emploi de directeur régional de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités d'Occitanie ;

Vu l'arrêté préfectoral du 29 mars 2021 portant organisation de la direction régionale de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités d'Occitanie ;

Vu l'arrêté préfectoral du 29 mars 2021 portant délégation de signature à M. Christophe LEROUGE, directeur régional de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités d'Occitanie sur les compétences générales, d'ordonnancement secondaire délégué et de commande publique ;

DECIDE

Article 1 : subdélégation de signature est donnée à

ALOY FREDERIC	DHUNE MARIELLE	MONDAMERT MATHIAS
ANTOMORI JEAN-LOUIS	ESPEZEL PHILIPPE	NEGRE VIRGINIE
AUPETIT YANNICK	FOLLE MONIA	RUSSIUS MANUEL
BABONNAUD HERVE	FROELIG PHILIPPE	PAUTROT PASCALE
BINOT BENOIT	GOSSARD PAUL	PELLERIN THOMAS
BONARIC JOËL	GUIRAUD ANNE-MARIE	ROCHETTE JEAN-PIERRE
BONNAFOUS STEPHANE	LARRIEU PIERRE	ROUZIER CLAUDE
BRUNEAU CHRISTINE	LAURET PATRICIA	SADOULET ANNE
CAMPOURCY NATHALIE	LE QUER CECILE	SARZI MARIE-LINE
CASAUBIEILH LAURENT	LECHARDOY VALERIE	SERRANO-LASBATS Laurence
CHABERT MICHEL	LECLERC FREDERIC	THEVENIAUD PASCAL
CORNUT REGIS	LEROUGE CHRISTOPHE	TOSI CHARLES
COULON LAURENCE	MARTINEL BERTRAND	VACHE VINCENT
DERAY MARYSE	MERCIER Catherine	VERGUIN DAMIENNE

à l'effet de valider, dans le cadre du programme n° 354 « administration territoriale de l'Etat », les ordres de mission et les états de frais dans l'application Chorus DT, en qualité de valideur hiérarchique, dans le périmètre de leurs attributions de la Dreets Occitanie.

Article 2 : subdélégation de signature est donnée à :

BABONNAUD Hervé
DIALLO Boubacar
FOLLE Monia
RAYNAUD David
SCARAVETTI Marie-Line
GOSSARD Paul
ROUZIER Claude

à l'effet de valider, dans le cadre du programme n° 354 « administration territoriale de l'Etat », les ordres de mission dans l'application Chorus DT, en qualité de service gestionnaire, dans le périmètre des attributions de la Dreets Occitanie.

Article 3 : subdélégation de signature est donnée à :

BABONNAUD Hervé
DIALLO Boubacar
FOLLE Monia
ROUZIER Claude

à l'effet de valider, dans le cadre du programme n° 354 « administration territoriale de l'Etat » les états de frais dans l'application Chorus DT, en qualité de gestionnaire valideur, dans le périmètre des attributions de la Dreets Occitanie.

Article 4 : Le directeur régional de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités Occitanie est chargé de l'exécution de la présente décision publiée au recueil des actes de la préfecture de région.

Fait à Toulouse, le 9 avril 2021

Le directeur régional
de l'économie, de l'emploi,
du travail et des solidarités
Occitanie

signé

Christophe LEROUGE

DREETS OCCITANIE

R76-2021-04-09-00006

Arrêté de délégation de signature pour
l'ordonnancement secondaire délégué du DREETS
Occitanie



Décision portant subdélégation de signature de Christophe LEROUGE,
directeur régional de l'économie, de l'emploi du travail et des solidarités Occitanie
Compétences générales, d'ordonnancement secondaire délégué, commande publique

Le directeur régional de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités Occitanie

Vu le code de l'action sociale et des familles (CASF) ;

Vu le code du commerce ;

Vu le code de la consommation ;

Vu le code de la construction et de l'habitat ;

Vu le code de la commande publique ;

Vu le code du travail ;

Vu le code de la santé publique ;

Vu le code de la sécurité sociale ;

Vu la loi organique n° 2001-692 du 1^{er} août 2001 relative aux lois de finances ;

Vu la loi n° 72-619 du 5 juillet 1972 modifiée portant création et organisation des régions, notamment son article 21-1 ;

Vu le décret n° 99-89 du 8 février 1999 pris pour l'application de l'article 3 du décret n° 98-81 du 11 février 1998 modifiant la loi n° 68-1250 du 31 décembre 1968 relative à la prescription des créances sur l'État, les départements, les communes et les établissements publics et relatif aux décisions prises par l'État en matière de prescription quadriennale ;

Vu le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et départements ;

Vu le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique ;

Vu le décret n°2015-1689 du 17 décembre 2015 portant diverses mesures d'organisation et de fonctionnement dans les régions de l'administration territoriale de l'Etat et de commissions administratives ;

Vu le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

Vu le décret n° 2020-1545 du 9 décembre 2020 relatif à l'organisation et aux missions des directions régionales de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités, des directions départementales de l'emploi, du travail et des solidarités et des directions départementales de l'emploi, du travail, des solidarités et de la protection des populations ;

Vu le décret en conseil des ministres du 24 octobre 2018 portant nomination de M. Étienne Guyot préfet de la région Occitanie, préfet de la Haute-Garonne ;

Vu le décret n°2019-1383 du 18 décembre 2019 relatif à la déconcentration de décisions administratives individuelles dans le domaine des affaires sociales et de la santé ;

Vu l'arrêté du 11 janvier 2010 portant règlement de comptabilité du ministère du travail, des relations sociales, de la famille, de la solidarité et de la ville et du ministère de la santé et des sports pour la désignation d'un ordonnateur secondaire délégué ;

Vu l'arrêté interministériel du 11 janvier 2010 portant règlement de comptabilité du ministère du travail, des relations sociales, de la famille, de la solidarité et de la ville et du ministre de la santé et des sports ;

Vu l'arrêté interministériel du 29 décembre 2016 portant déconcentration des actes relatifs à la situation individuelle des agents publics exerçant leurs fonctions dans les services déconcentrés des administrations civiles de l'État au sens de l'article 15 du décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et département ;

Vu l'arrêté interministériel du 29 décembre 2016 fixant la liste des actes relatifs à la situation individuelle des agents publics exerçant leurs fonctions dans les services déconcentrés des administrations civiles de l'État pour lesquels l'avis du responsable de service déconcentré sous l'autorité duquel sont placés ces personnels est requis préalablement à leur édicition ;

Vu l'arrêté ministériel du 12 avril 2018 relatif à la signature électronique dans la commande publique et abrogeant l'arrêté du 15 juin 2012 relatif à la signature électronique dans la commande publique ;

Vu l'arrêté interministériel du 25 mars 2021 portant nomination de M. Christophe LEROUGE sur l'emploi de directeur régional de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités d'Occitanie ;

Vu l'arrêté préfectoral du 29 mars 2021 portant organisation de la direction régionale de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités d'Occitanie ;

Vu l'arrêté préfectoral du 29 mars 2021 portant délégation de signature à M. Christophe LEROUGE, directeur régional de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités d'Occitanie sur les compétences générales, d'ordonnancement secondaire délégué et de commande publique ;

DECIDE

SECTION I COMPETENCE D'ADMINISTRATION GENERALE

Article 1 : subdélégation de signature est donnée, dans les conditions posées à l'arrêté préfectoral de délégation susvisé aux agents et fonctionnaires de la Dreets Occitanie désignés ci-après concernant les décisions, actes administratifs et correspondances relevant des attributions de la direction régionale de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités d'Occitanie dans les domaines suivants, chacun pour les compétences qui le concerne :

A) l'organisation et au fonctionnement de la direction régionale de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités (DREETS). Cette disposition est soumise au visa préalable du délégant, dans le cas où la structure de l'unité est modifiée ou dans le cas où les répartitions des effectifs entre les missions au sein de l'unité sont modifiées.

Yannick AUPETIT, directeur régional délégué, responsable du secrétariat général
Joël BONARIC, directeur régional adjoint responsable du pôle Concurrence, Consommation, Répression des fraudes et Métrologie
Nathalie CAMPOURCY, responsable du pôle Politique du travail par intérim
Régis CORNUT, directeur régional adjoint responsable du pôle Cohésion sociale, formation, certification
Marie-Line SARZI, directrice de cabinet
Damienne VERGUIN, directrice régionale adjointe responsable du pôle Entreprises, Emploi, Economie

B) la gestion des congés des personnels placés sous son autorité en application des arrêtés du 29 décembre 2016 susvisés ;

Yannick AUPETIT, directeur régional délégué, responsable du secrétariat général
Joël BONARIC, directeur régional adjoint responsable du pôle Concurrence, Consommation, Répression des fraudes et Métrologie
Nathalie CAMPOURCY, responsable du pôle Politique du travail par intérim
Régis CORNUT, directeur régional adjoint responsable du pôle Cohésion sociale, formation, certification
Marie-Line SARZI, directrice de cabinet
Damienne VERGUIN, directrice régionale adjointe responsable du pôle Entreprises, Emploi, Economie

C) l'exercice des missions de la DREETS telles que prévues par le décret n° 2020-1545 du 9 décembre 2020 relatif à l'organisation et aux missions des directions régionales de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités, des directions départementales de l'emploi, du travail et des solidarités et des directions départementales de l'emploi, du travail, des solidarités et de la protection des populations ;

Yannick AUPETIT, directeur régional délégué, responsable du secrétariat général
Joël BONARIC, directeur régional adjoint responsable du pôle Concurrence, Consommation, Répression des fraudes et Métrologie
Nathalie CAMPOURCY, responsable du pôle Politique du travail par intérim
Régis CORNUT, directeur régional adjoint responsable du pôle Cohésion sociale, formation, certification
Marie-Line SARZI, directrice de cabinet
Damienne VERGUIN, directrice régionale adjointe responsable du pôle Entreprises, Emploi, Economie

D) l'activité d'agrément et de contrôle en matière de délivrance des titres professionnels

Damienne VERGUIN, directrice régionale adjointe responsable du pôle Entreprises, Emploi, Economie
Pierre LARRIEU, responsable du service régional de contrôle et des titres professionnels
Stéphane BONNAFOUS, responsable adjoint du service régional de contrôle et des titres professionnels

E) la gestion des personnels placés sous son autorité en application des arrêtés du 29 décembre 2016 susvisés ;

Yannick AUPETIT, directeur régional délégué, responsable du secrétariat général
Paul GOSSARD, chargé de mission
Pascale PAUTROT, responsable du service Ressources humaines

F) Les actes relatifs au contentieux administratif entrant dans le cadre des attributions relevant du code du travail

Yannick AUPETIT, directeur régional délégué, responsable du secrétariat général
Nathalie CAMPOURCY, responsable du pôle Politique du travail par intérim
Damienne VERGUIN, directrice régionale adjointe responsable du pôle Entreprises, Emploi, Economie

Article 2 : en cas d'absence ou d'empêchement de Yannick AUPETIT, Joël BONARIC, Nathalie CAMPOURCY, Régis CORNUT, Marie-Line SARZI, Damienne VERGUIN, la subdélégation de signature sera exercée, dans la limite de leurs attributions, pour les décisions visées à l'article 1 § B et C, par :

Frédéric ALOY
Jean-Louis ANATOMORI
Benoit BINOT
Stéphane BONNAFOUS
Christine BRUNEAU
Michel CHABERT
Laurence COULON
Maryse DERAY
Marielle DHUNE
Philippe ESPEZEL
Anne-Marie GUIRAUD
Pierre LARRIEU
Patricia LAURET
Valérie LECHARDOY
Frédéric LECLERC
Cécile LE QUER
Catherine MERCIER
Mathias MONDAMERT
Virginie NEGRE
Pascale PAUTROT
Jean-Pierre ROCHETTE
Manuel RUSSIUS
Anne SADOULET
Charles TOSI
Vincent VACHE
Chefs de service, adjoints de chefs de service et chefs d'unité.

Article 3 : subdélégation de signature est donnée, dans les conditions posées à l'arrêté préfectoral de délégation susvisé aux agents et fonctionnaires de la Dreets Occitanie désignés ci-après, à effet de prendre les actes nécessaires à la conduite de la procédure budgétaire et à la tarification pour les établissements et services mentionnés aux 8°, 13°, 14° et 15° du I de l'article L.312-1 du code de l'action sociale et des familles (CASF) :

Yannick AUPETIT, directeur régional délégué, responsable du secrétariat général

SECTION II
COMPETENCE DE RESPONSABLE DE BUDGET OPERATIONNEL DE PROGRAMME (BOP) DELEGUE
ET DE RESPONSABLE DE BOP

Article 4 : en cas d'absence ou d'empêchement de Christophe LEROUGE, la délégation de signature qui lui est conférée dans le cadre de l'article 5 de l'arrêté susvisé sera exercée par Yannick AUPETIT, directeur régional délégué, responsable du secrétariat général, et par Philippe ESPEZEL, responsable du service Finances, Fonctionnement, systèmes d'information, sur tous les BOP, et par Régis CORNUT, directeur régional adjoint responsable du pôle Cohésion sociale, Formation, Certification, et par Damienne VERGUIN, directrice régionale adjointe responsable du pôle Entreprises, Emploi, Economie, par les BOP dans la limite de leurs attributions.

SECTION III
COMPETENCE DE RESPONSABLE D'UNITE OPERATIONNELLE
ET DE RESPONSABLE DE CENTRES DE COUT
ORDONNANCEMENT SECONDAIRE DELEGUE

Article 5 : subdélégation de signature est donnée, en tant que responsable d'UO et responsable de centres de coût tels que prévus aux articles 6, 7 et 8 de l'arrêté susvisé, à effet de signer les actes relatifs aux opérations de dépenses et de recettes imputées sur tous les budgets opérationnels de programme à Yannick AUPETIT, directeur régional délégué, responsable du secrétariat général et à Philippe ESPEZEL, responsable du service Finances, Fonctionnement, systèmes d'information.

Article 6 : subdélégation de signature est donnée, en tant que responsable d'UO et responsable de centres de coût tels que prévus aux articles 6, 7 et 8 de l'arrêté susvisé, à effet de signer les actes relatifs aux opérations de dépenses et de recettes imputées sur les budgets opérationnels de programme suivants à :

- 102 « Accès et retour à l'emploi »
- 103 « Accompagnement des mutations économiques et développement de l'emploi »
- 134 « développement des entreprises et régulations »
- 305 « Stratégies économiques »

Frédéric LECLERC, chef du service Emploi

Damienne VERGUIN, directrice régionale adjointe responsable du pôle Entreprises, Emploi, Economie

- 134 « développement des entreprises et régulations »
Joël BONARIC, directeur régional adjoint responsable du pôle Concurrence, Consommation, Répression des fraudes et Métrologie

- 111 « Amélioration de la qualité de l'emploi et des relations du travail »
Nathalie CAMPOURCY, responsable du pôle Politique du travail par intérim
Paul GOSSARD, chargé de mission

- 147 « Politique de la ville »
- 177 « Hébergement, parcours vers le logement et insertion des personnes vulnérables »
- 304 « Inclusion sociale et protection des personnes »
- 364 « Plan de relance-Cohésion »

Régis CORNUT, directeur régional adjoint responsable du pôle Cohésion sociale, formation, certification.

- 155 « conception, gestion et évaluation des politiques de l'emploi et du travail »
- 124 « Conduite et soutien des politiques sanitaires et sociales »
- 354 « Administration territoriale de l'Etat » action 5 et action 6
- 349 « Fonds pour la transformation de l'action publique »
- 363 « Mise à niveau numérique de l'état, des territoires et des entreprises – modernisation des administrations régaliennes »

Hervé BABONNAUD, responsable d'unité Finances, Fonctionnement

Paul GOSSARD, chargé de mission

Claude ROUZIER, chargé de mission

- Crédits relevant du Fonds européen désigné FSE et ceux rattachés au BOP 155 « assistance technique FSE » ;

Jean-Louis ANATOMORI, responsable du service FSE

Damienne VERGUIN, directrice régionale adjointe responsable du pôle Entreprises, Emploi, Economie

Article 7 : subdélégation de signature est donnée, à fin de validation finale des actes, de programmation, de gestion, du pilotage des restitutions de crédits sur les budgets opérationnels relevant des programmes suivants, à :

Agents	BOP 102	BOP 103	BOP 111	BOP 124	BOP 134	BOP 147	BOP 155	BOP 177	BOP 304	BOP 305	BOP 349	BOP 354	BOP 363	BOP 364	FSE
Gisèle ALRIC	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	
Hervé BABONNAUD	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	
Audrey BIGOT							X				X	X	X	X	
Célia DEMBELE							X				X	X	X	X	
Boubacar DIALLO	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	
Monia FOLLE	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X
Valérie GALAUP							X				X	X	X	X	
Sylvie GIL															X
Emmanuelle HYORDEY	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	
Géraldine MARQUET							X								
Franck PAVAN							X				X	X	X	X	
David RAYNAUD	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	
Marie-Line SCARAVETTI							X				X	X	X	X	
Malika SINTES															X

**SECTION IV
COMPETENCE DE POUVOIR ADJUDICATEUR**

Article 8 : Subdélégation de signature est donnée à Yannick AUPETIT et à Philippe ESPEZEL, à l'effet de signer les actes relatifs à la passation et à l'exécution de la commande publique dans les conditions fixées dans l'arrêté de délégation de signature préfectoral susvisé.

Article 9 : Le directeur régional de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités Occitanie est chargé de l'exécution de la présente décision publiée au recueil des actes de la préfecture de région.

Fait à Toulouse, le 9 avril 2021

Le directeur régional
de l'économie, de l'emploi,
du travail et des solidarités
Occitanie

Signé

Christophe LEROUGE

RECTORAT

R76-2021-04-06-00005

Arrêté portant subdélégation de signature du SGRA vers le SGRA adjoint et les directeurs de région académique



RÉGION ACADÉMIQUE OCCITANIE

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Montpellier, le 6 avril 2021

Arrêté portant subdélégation de signature de M. le secrétaire général de la région académique Occitanie dans le domaine administratif à des fonctionnaires placés sous son autorité

Secrétariat Général

Téléphone
04 67 91 48.12

Fax
04 67 60 76 15

Courriel
ce.recsq@ac-montpellier.fr

Rectorat
31, rue de l'Université
CS 39004
34064 Montpellier
Cedex 2

VU - le code de l'Education nationale,
VU - le code de la commande publique,
VU - le décret n°2004-703 du 13 juillet 2004 relatif aux dispositions réglementaires des livres I et II du code de l'Education,
VU- le décret n°2019-1200 du 20 novembre 2019 relatif à l'organisation des services déconcentrés des ministères chargés de l'éducation nationale et de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation,
VU - le décret en conseil des ministres du 5 février 2020 nommant Mme Sophie BÉJEAN rectrice de la région académique Occitanie, chancelière des universités,
VU - le décret en conseil des ministres du 5 février 2020 M. Khaled BOUABDALLAH, recteur délégué pour l'enseignement supérieur, la recherche et l'innovation de la région académique Occitanie,
VU- l'arrêté du 9 août 2004 portant délégation de pouvoir du Ministre aux Recteurs d'académie,
VU - l'arrêté ministériel en date du 13 janvier 2020 nommant M. Stéphane AYMARD dans l'emploi de secrétaire général de la région académique Occitanie,
VU - l'arrêté ministériel en date du 27 décembre 2019 nommant M. Olivier BRUNEL dans l'emploi de chef du service régional information-orientation et lutte contre le décrochage scolaire,
VU - l'arrêté ministériel en date du 27 décembre 2019 nommant M. Nicolas MADIOT dans l'emploi de chef du service régional formation professionnelle, initiale et continue et apprentissage,
VU - l'arrêté ministériel du 20 avril 2020 nommant M. Philippe PAILLET dans l'emploi d'adjoint au secrétaire général de région académique,
VU- l'arrêté ministériel du 23 décembre 2020 nommant M. Pascal ETIENNE dans l'emploi de directeur de région académique Occitanie à la jeunesse, à l'engagement et aux sports
VU - l'arrêté de création des services régionaux publié le 15 janvier 2020,
VU - l'arrêté de délégation de Mme la rectrice de région académique à M. le secrétaire général de région académique du 10 mars 2020,
VU - l'arrêté de délégation de Mme la rectrice de région académique à M. Khaled BOUABDALLAH, recteur délégué pour l'enseignement supérieur, la recherche et l'innovation de la région académique Occitanie, du 30 septembre 2020,
VU – l'arrêté de subdélégation de M. le secrétaire général de région académique à M. le chef du service régional information-orientation et lutte contre le décrochage scolaire et à M. le chef du service régional formation professionnelle, initiale et continue et apprentissage du 24 mars 2020
VU - l'arrêté de création des services de région académique du 18 décembre 2020
VU - l'arrêté de création de la direction de région académique à la jeunesse, à l'engagement et aux sports Occitanie du 18 décembre 2020
VU- l'arrêté de création de la direction de région académique à la recherche et à l'innovation Occitanie du 18 décembre 2020

VU- l'arrêté de délégation de signature fonctionnelle de Mme la rectrice de région académique à M. le directeur de région académique à la jeunesse à l'engagement et au sport du 4 février 2021, publié le 6 février 2021

VU- l'arrêté de délégation de signature fonctionnelle de Mme la rectrice de région académique à M. le secrétaire général de région académique, du 1^{er} avril 2021 modificatif de l'arrêté du 24 mars 2020.

ARRÊTE

ARTICLE 1 :

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Stéphane AYMARD, secrétaire général de région académique, subdélégation de signature est donnée à M. Philippe PAILLET adjoint au secrétaire général de région académique, à l'effet de signer tous les actes administratifs de la région académique à l'exclusion des actes administratifs relevant des domaines suivants :

- Information-orientation et lutte contre le décrochage scolaire :
 - Orientations stratégiques relatives à l'information-orientation
 - Conventions de partenariat de périmètre régional en ce domaine
- Formation professionnelle, initiale et continue et apprentissage :
 - Evolution de la carte des formations
 - Conventions de partenariat de périmètre régional en ce domaine
 - Cartographie et évolution des GRETA, CFA et des Campus des métiers et des qualifications
 - Structuration de la relation école-entreprise
- Enseignement supérieur, recherche et innovation :
 - Conventions de partenariat de périmètre régional en ce domaine
 - Diplômes de l'enseignement supérieur
 - Ensemble des actes relevant du périmètre de l'arrêté de délégation de Mme la rectrice de région académique à M. le recteur délégué pour l'enseignement supérieur, la recherche et l'innovation.

En cas d'absence ou d'empêchement de M. PAILLET, chef du service régional de l'enseignement supérieur, recherche et innovation, Mme Aline TEISSIER et Mme Sabine FOULON, adjointes au chef du service régional respectivement pour les sites de Montpellier et de Toulouse ont compétence pour procéder à la signature des courriers et documents afférents aux dispositifs d'aides aux étudiants en matière d'enseignement supérieur (décisions d'attribution, de refus, de reversement, réponses aux recours gracieux pour les bourses d'enseignement supérieur sur critères sociaux et les aides au mérite, en application des articles D. 821-1 et R. 821-2 du code de l'éducation, décisions d'attribution et de suspension des bourses de service public accordées aux étudiants bénéficiant d'un emploi d'avenir professeur en application des articles D. 821-7 et D. 821-9 du code de l'éducation).

ARTICLE 2 :

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Stéphane AYMARD, secrétaire général de région académique, subdélégation de signature est donnée à M. Olivier BRUNEL, directeur de région académique à l'information-orientation et lutte contre le décrochage scolaire pour signer les actes relatifs à ses attributions à l'exception :

- des orientations stratégiques relatives à l'information-orientation
- des conventions de partenariat de périmètre régional en ce domaine

ARTICLE 3 :

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Stéphane AYMARD, secrétaire général de région académique, subdélégation de signature est donnée à M. Nicolas MADIOT, directeur de région académique à la formation professionnelle, initiale et continue et apprentissage pour signer les actes relatifs à ses attributions à l'exception :

- de l'évolution de la carte des formations,
- des conventions de partenariat de périmètre régional en ce domaine,
- de la cartographie et de l'évolution des GRETA, CFA et des Campus des métiers et des qualifications,
- de la structuration de la relation école-entreprise

ARTICLE 4 :

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Stéphane AYMARD, secrétaire général de région académique, subdélégation de signature est donnée à M. Franck LE CARS, directeur de région académique à l'international pour signer les actes relatifs à ses attributions à l'exception des :

- Orientations stratégiques relatives au développement des partenariats internationaux
- Conventions de partenariats avec un gouvernement, une collectivité locale, organisme institutionnel ou un établissement d'enseignement supérieur d'un autre Etat

ARTICLE 5 :

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Stéphane AYMARD, secrétaire général de région académique, subdélégation de signature est donnée à M. Sabrina CALIAROS, directrice de région académique au numérique pour l'éducation pour signer les actes relatifs à ses attributions à l'exception des :

- Orientations stratégiques relatives au développement du numérique pour l'Education
- Conventions de partenariat de périmètre régional en ce domaine.

ARTICLE 6 :

Le secrétaire général de la région académique Occitanie est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de région Occitanie.

Fait à Montpellier, le 6 avril 2021



Stéphane AYMARD